

Conseil Municipal du 04 avril 2023

Extrait du registre des délibérations

D 6-3/2023

Exercice 2023

Affectation des
résultats de
l'exercice 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 24
Absent : 0
Excusés-représentés : 9
Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'Avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,
M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN
Mme MARCHAND ayant donné procuration à M. LOGIER
Mme DURIEUX ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
M. CRUCHET ayant donné procuration à M. EURIN
Mme ANDRE ayant donné procuration à Mme DUVAUX
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. RENOUF

M. Sébastien LEBLANC a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13,

Vu la délibération D 6-1/2023 approuvant le compte de gestion 2022,

Vu la délibération D 6-2/2023 approuvant le compte administratif 2022,

Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 867 289,00 €,

Considérant que l'affectation du résultat décidée par le Conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2022,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AFFECTE : L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 :

- Pour 2 946 742,75 € en section d'investissement – Compte 1068
- Pour le solde de 2 920 546,25 € en section de fonctionnement – Compte 002

AUTORISE : Madame le Maire à signer tout document concernant cette délibération

DIT : Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

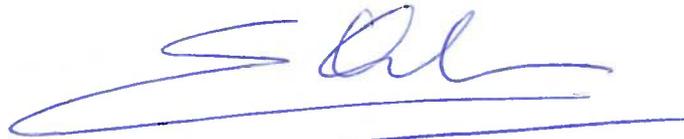
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

A blue ink signature of Elisabeth MASSE, written over a circular official stamp of the Municipality of Lille.

Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Sébastien LEBLANC, written in a cursive style.

Sébastien LEBLANC